



Ordonnance de télécom CRTC 2016-271

Version PDF

Référence : 2016-244

Ottawa, le 18 juillet 2016

Fibernetics Corporation – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Fibernetics Corporation	AMT 8 Modification du Tarif des services d’accès	13 juin 2016	28 juin 2016

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale